

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 860

8 septembre 2005

SOMMAIRE

Alron 2000 S.A.H., Luxembourg	41262	bourg	41264
Aprilia Luxembourg S.A., Luxembourg	41248	Gefinor S.A.H., Luxembourg	41262
Arcelor International S.A., Luxembourg	41234	Gefinor S.A.H., Luxembourg	41263
Ardi Immo, Sicav, Luxembourg	41255	Giemme S.A., Luxembourg	41263
Atlantide S.A., Luxembourg	41251	Giemme S.A., Luxembourg	41263
Auvitrade Lux S.A., Contern	41266	H2O Spring Water S.A., Luxembourg	41268
Azelis S.A., Luxembourg	41251	Iberfin S.A., Luxembourg	41263
B.C.T. (Business Consult Trading) S.A., Luxem- bourg	41256	International Vendors S.A., Luxembourg	41274
BCEE S.A., Luxembourg	41235	Ko-Immo, S.à r.l., Luxembourg	41276
Bellivo S.A., Luxembourg	41251	Ko-Immo, S.à r.l., Luxembourg	41277
Bijouterie Kass-Jentgen et Fils, S.à r.l., Luxem- bourg	41247	Kobelco Luxembourg S.A., Luxembourg	41262
Cad Concepts International S.A., Luxembourg ...	41278	(La) Louisière S.A., Luxembourg	41275
Carlo Tassara International S.A., Luxembourg ...	41248	Mazfin S.A.	41261
Carlyle Luxembourg Participations I, S.à r.l., Luxem- bourg	41249	Motu S.A.H., Luxembourg	41275
CFC Reinsurance S.A., Luxembourg	41248	Motu S.A.H., Luxembourg	41275
Chamberley S.A., Luxembourg	41273	Motu S.A.H., Luxembourg	41275
Chamberley S.A., Luxembourg	41274	Ornis S.A., Luxembourg	41255
Cobelpin S.A., Luxembourg	41248	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	41258
Confection Maffi, S.à r.l., Differdange	41264	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	41260
Continental Leasing S.A., Bertrange	41279	Polite S.A., Luxembourg	41277
Continental Leasing S.A., Bertrange	41280	Polite S.A., Luxembourg	41278
Corvus S.A. Holding, Livange	41256	Promvest S.A., Luxembourg	41264
Corvus S.A. Holding, Livange	41256	Rikona Food Corporate Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Luxembourg ..	41236
Corvus S.A. Holding, Livange	41256	Sailing S.A., Luxembourg	41236
CVI Group S.A., Luxembourg	41267	Sailing S.A., Luxembourg	41236
CVI Group S.A., Luxembourg	41267	Sailing S.A., Luxembourg	41236
CVI Group S.A., Luxembourg	41267	Soho Partners South S.A., Luxembourg	41275
Dale Investments, S.à r.l., Luxembourg	41257	Soho Partners West S.A., Luxembourg	41279
DBCP Lux Newco, S.à r.l., Luxembourg	41257	Soho Partners West S.A., Luxembourg	41279
DBCP Lux Newco, S.à r.l., Luxembourg	41257	Soho Partners West S.A., Luxembourg	41279
Dianthus Management S.A., Luxembourg	41257	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	41260
Dianthus Management S.A., Luxembourg	41257	Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41234
Euraudit, S.à r.l., Luxembourg	41256	Tomkins Overseas Financing, S.à r.l., Luxem- bourg	41249
Euraudit, S.à r.l., Luxembourg	41258	Tovim Investments S.A., Luxembourg	41252
Financière Tintoretto S.A., Luxembourg	41237	Uni-Deff Sicav, Luxembourg	41274
Flyers S.A., Luxembourg	41234	Virtex S.A., Luxembourg	41250
Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	41234	WIARG International Holding S.A., Luxembourg	41266

ARCELOR INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 3.983.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 17 décembre 2004

au siège social de la société

Il résulte de deux résolutions prise par le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2004 ce qui suit:

«7. Démission de MM. Michel Lepage et Pierre Reiter.

Le Président informe les membres du conseil que MM. Michel Lepage et Pierre Reiter ont présenté leur démission.

Le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés remercie MM. Lepage et Reiter pour les services rendus à la société.

8. Cooptation de Messieurs Pascal Payet-Gaspard et Vincent Gillet.

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés coopte avec effet immédiat MM. Pascal Payet-Gaspard et Vincent Gillet en qualité de membres du Conseil d'administration jusqu'à la date de la prochaine assemblée.»

Extrait conforme à l'original

D. Matthys

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033525.3/571/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FLYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.088.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033643.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 102.555,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company») a private limited liability company, with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 963 of June 25, 2002.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the eighteenth of March of each year, the accounting year having started on the first of July 2004 closing on the eighteenth of March 2005.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the nineteenth of March of each year and ends on the eighteenth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennin-gerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 963 du 25 juin 2002.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-huit mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le premier juillet 2004 clôturera le dix-huit mars 2005.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est amendé comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-neuf mars de chaque année et se termine le dix-huit mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 avril 2005.

J. Elvinger.

(033546.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BCEE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.775.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

(033783.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SAILING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033577.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SAILING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.801.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033576.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SAILING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033575.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG
BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 107.437.

Ouverture de succursale

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés, de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY (la «Société») constituée sous le droit hongrois, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1. L'adresse de la Succursale est la suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les activités de la Succursale seront d'assurer la gestion journalière de contrats de licence («IP») ainsi que d'un portefeuille de prêts, qui seront à allouer par la maison mère à la Succursale. Ces activités incluront le financement et l'octroi de licence à des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais ne seront pas limitées, à la gestion des fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de royalties ou de paiements d'intérêts émanant respectivement des détenteurs de licence ou des emprunteurs, ainsi qu'à l'organisation du recouvrement des pénalités, frais et charges, redus en cas de paiement tardif.
3. La Société est enregistrée auprès de «Fővárosi Bíróság, mint Cégbíróság» (Tribunal métropolitain, en tant que Tribunal hongrois d'enregistrement), sous le numéro d'enregistrement: N° 01-09-711454.

4. La dénomination sociale de la Société est RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY et sa forme est Korfalolt Felelősségű Társaság (société à responsabilité limitée).

La dénomination de la Succursale est RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, Luxembourg Branch.

5. Les personnes ayant pouvoir d'engager la Société sont Monsieur Miklós Koszegi, demeurant à H-1039 Budapest, Mátyás király út 8. et Monsieur James T. Chim, demeurant au 101 Holmes avenue, Toronto, Ontario, M2N 4M3 Canada, en qualité d'administrateurs délégués de la Société.

7. La personne ayant pouvoir d'engager la Succursale est Madame Carol Deltenre, demeurant au 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour RIKONA FOOD CORPORATE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, Luxembourg Branch

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04903. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033613.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FINANCIERE TINTORETTO, Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.680.

In the year two thousand five, the twenty-first day of March.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE VERSAILLES S.C.A. 1 (the Company), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.680, incorporated pursuant to a deed of Mr. Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, on 22 October 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1731 of 4 December 2002.

The Meeting is chaired by Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg who appoints as Secretary, Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Frédérique Hengen, avocat, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 26,399 (twenty-six thousand three hundred ninety-nine) shares of commanditaires (limited «sleeping» partners) and 1 (one) share of commandité (unlimited «active» partner) of the Company having each a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Change of the name of the Company into FINANCIERE TINTORETTO and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such name change;
- 3) Transformation of the corporate form of the Company from its current form as a partnership limited by shares into a public limited liability company without interruption of its legal status and subscription of the shares of the public limited liability company;
- 4) Revocation of the commandité from its mandate as manager of the Company and discharge;
- 5) Revocation of the members of the supervisory board of the Company and discharge;
- 6) Full restatement of the articles of association of the Company;
- 7) Appointment of the directors of the Company and determination of the term of their mandate;
- 8) Appointment of the statutory auditor of the Company and determination of the term of its mandate; and
- 9) Transfer of the registered office of the Company from 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into FINANCIERE TINTORETTO and subsequently to amend article 2 of the Articles to reflect such name change which shall henceforth read as per the article 1 of the restated articles of association of the Company adopted under the sixth resolution below.

Third resolution

The Meeting decides to change the corporate form of the Company from its current form as a partnership limited by shares into a public limited liability company (société anonyme) without discontinuation of its legal personality by exchanging the 26,399 (twenty-six thousand three hundred ninety-nine) shares of commanditaires (limited «sleeping» partners), with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and the 1 (one) share of commandité (unlimited «active» partner), with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), against 26,400 (twenty-six thousand four hundred) shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, after the transformation of the Company, which are allocated as follows:

Shareholders	Number of Shares
1. P.A.I. EUROPE III-A FCPR	1,279
2. P.A.I. EUROPE III-B FCPR	13,281
3. P.A.I. EUROPE III-C FCPR	9,560
4. P.A.I. EUROPE III-D FCPR	2,044
5. P.A.I. EUROPE III-D2 FCPR	235
6. FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 4	1
Total	26,400

The Meeting acknowledges the approval by the general partner (commandité), in its capacity as manager of the Company, of the transformation of the Company and of the adoption of the new articles in accordance with article 111 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Company carries on the annual accounts of the partnership limited by shares.

The transformation of the corporate form of the Company is based on a report from PricewaterhouseCoopers dated 21 March 2005 in accordance with Articles 26-1 and 31-1 of the Law.

The report states:

«Conclusion

On the basis of the effectuated examination as described above, we have no observation in relation to the value ascribed to the net asset value of the Company as of 21 March 2005 corresponding at least to the minimum share capital of the public limited liability company (société anonyme) to be incorporated.»

An exemplary of the said report, signed by the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting decides to revoke the general partner (commandité) FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A. from its mandate as the sole manager of the Company.

Discharge will be granted to FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A. for the entire duration of its mandate at the next annual general meeting of the shareholders of the Company resolving on the approval of the annual accounts of the financial year 2005.

Fifth resolution

The Meeting decides to revoke Mr. Didier Mouget, Mr. Philippe Duren and Mr. Pierre Krier from their mandate as members of the supervisory board of the Company.

Discharge will be granted to Mr. Didier Mouget, Mr. Philippe Duren et Mr. Pierre Krier for the entire duration of their mandate at the next annual general meeting of the shareholders of the Company resolving on the approval of the annual accounts of the financial year 2005.

Sixth resolution

The Meeting decides to fully restate the articles of association of the Company and to give them the following content:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of FINANCIERE TINTORETTO (the Company).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the regis-

tered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant any support, loans, pledges, guarantees and (financial) assistance to or for the benefit of companies when the Company considers that such support loans, pledges, guarantees and (financial) assistance are in its interest.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000 (thirty-three thousand Euro), represented by 26,400 (twenty-six thousand four hundred) shares having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company,

or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Monday in April of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st February of each year and shall terminate on 31 January of each year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Seventh resolution

The Meeting decides to appoint as new directors of the Company the following persons:

1. Xavier Pauwels, director, born on 21 December 1971 in Bruxelles, Belgium, and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Noella Antoine, director, born on 11 January 1969, at Saint-Pierre, Belgium, and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

3. Gérard Becquer, director, born on 29 April 1956, at Briey, France, and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The term of office of the directors appointed by this meeting shall end at the close of the annual general meeting of the Company to be held in 2011.

Eighth resolution

The Meeting decides to appoint as statutory auditor PricewaterhouseCoopers with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. The term of its mandate shall end at the close of the annual general meeting of the Company to be held in 2006.

Ninth resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FINANCIERE VERSAILLES S.C.A. 1 (la Société), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.680, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1731 du 4 décembre 2002.

La séance est présidée par Mme Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Bernard Beerens, Avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Frédérique Hengen, Avocat, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 26.399 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaires et 1 (une) action de commandité de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Modification de la dénomination sociale de la Société en FINANCIERE TINTORETTO et modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter ce changement de dénomination sociale;
- 3) Modification de la forme de la Société de sa forme actuelle de société en commandite par actions en société anonyme sans discontinuation de son statut légal et souscription des actions de la société anonyme;
- 4) Révocation du commandité de sa fonction de gérant de la Société et décharge;
- 5) Révocation des membres du conseil de surveillance de la Société et décharge;
- 6) Refonte complète des statuts de la Société;
- 7) Nomination des administrateurs de la Société et détermination de la durée de leur mandat;
- 8) Nomination du commissaire aux comptes de la Société et détermination de la durée de son mandat; et
- 9) Transfert du siège social de la Société de 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Après délibération, l'Assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société en FINANCIERE TINTORETTO et de modifier l'article 2 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale qui se lira en tant qu'article 1 des statuts modifiés de la Société adoptés suivant la sixième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme de la Société, actuellement société en commandite par actions, en société anonyme sans discontinuation de son statut légal par échange de 26.399 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et l'action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) contre 26.400 (vingt-six mille quatre cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, après conversion de la Société, qui sont attribuées tel qu'il suit:

Actionnaires	Nombre d'Actions
1. P.A.I. EUROPE III-A FCPR	1.279
2. P.A.I. EUROPE III-B FCPR	13.281
3. P.A.I. EUROPE III-C FCPR	9.560
4. P.A.I. EUROPE III-D FCPR	2.044
5. P.A.I. EUROPE III-D2 FCPR	235
6. FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 4	1
Total	26.400

L'Assemblée constate que le commandité dans sa capacité de gérant de la Société a donné son approbation à la conversion de la Société et à l'adoption de nouveaux statuts conformément à l'article 111 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

La Société continuera la comptabilité de la société en commandite par actions.

La conversion de la forme sociale de la Société s'est fondée sur un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, le 21 mars 2005 conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi. Il en résulte que:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur attribuée à l'actif net de la Société au 21 mars 2005 qui correspond au moins au capital social minimum de la société anonyme à constituer.»

Un exemplaire dudit rapport du réviseur d'entreprises après avoir été signé ne varietur par le notaire et les parties comparantes, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commandité FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A. de sa fonction de gérant de la Société.

Décharge sera donné à FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A. pour la durée totale de son mandat lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société décidant de l'approbation des comptes annuels de l'année sociale 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Didier Mouget, Monsieur Philippe Duren et Monsieur Pierre Krier en tant que membres du conseil de surveillance de la Société.

Décharge sera donné à Monsieur Didier Mouget, Monsieur Philippe Duren et Monsieur Pierre Krier pour la durée totale de leurs mandats lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'année sociale 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de FINANCIERE TINTORETTO (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours (financier), prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000 (trente-trois mille euros) représenté par 26.400 (vingt-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopie.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, sa rémunération et la durée de son mandat.

Le commissaire aux comptes est rééligible et révocable à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de d'avril à 10 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} février de chaque année et finit le 31 janvier de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- 1) Xavier Pauwels, directeur, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2) Noella Antoine, directeur, né le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique, et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- 3) Gérard Becquer, directeur, né le 29 avril 1956 à Briey, France, et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en l'an 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en l'an 2006.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, B. Beerens, F. Hengen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2005, vol. 431, fol. 8, case 4. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2005

H. Hellinckx.

(033968.3/242/639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.278.

L'an deux mille cinq, le huit avril.

- 1) Monsieur André Kass, bijoutier, demeurant à L-8279 Holzem, 3A, Neie Wée,
 - 2) Monsieur Georges Kass, bijoutier, demeurant à L-8153 Bridel, 7, rue Willibrord Steinmetz,
 - 3) Madame Christiane Kass-Zisswiller, employée privée, demeurant à L-8153 Bridel, 7, rue Willibrord Steinmetz,
 - 4) Monsieur Julien Kass, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - 5) Madame Isabelle Kass, employée privée, demeurant à Luxembourg-Kirchberg,
- associés de la société à responsabilité limitée BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l., R.C. B Numéro 6.278, constituée sous la forme d'une société en nom collectif sous la dénomination de BIJOUTERIE KASS-JENTGEN & FILS suivant acte sous seing privé en date du 23 mars 1962, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°31 du 20 avril 1962 se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03333. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033466.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CFC REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.304.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2004

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur John Kristensen et a décidé de coopter Monsieur Bjarne Skou Mortensen en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 février 2005

L'assemblée générale décide de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2006, Messieurs:

- Kaj Kristensen;
- Erik Ugilt Hansen;
- Lars Ejlersen;
- Keld Boeck;
- Bjarne Skou Mortensen.

L'assemblée générale décide de réélire en tant que réviseur indépendant, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2006: KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CFC REINSURANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033653.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 98.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(033697.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

APRILIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(033727.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(033729.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2005

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 17 mars 2005 que:

1) L'assemblée a accepté la démission de THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., (siège social: 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), en tant que gérant unique de la Société et lui a donné décharge pour l'ensemble de son mandat jusqu'au jour de l'assemblée.

2) L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance de la Société, en remplacement du gérant unique:

- M. William E. Conway, managing director, né le 27 août 1949 à Lowell, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 6501, Menlo Road, Mc Lean, VA 22101, Etats-Unis d'Amérique;

- M. John F. Harris, managing director, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant à c/o The Carlyle Group, 1001, Pennsylvania Avenue, NW Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Christopher Finn, managing director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London, W1X 5DH, United Kingdom;

- M. Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- M. Alberto Chiesa, avocat, né le 20 mars 1947 à Castel San Giovanni, demeurant au Rivergaro, Case Leoni n. 33, Italie.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS I, S.à r.l.

C. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033659.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.-.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.642.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2005,

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l., (the «Company») a private limited liability company, with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.642, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 965 of June 25, 2002, which bylaws have been last amended by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, on June 22, 2004, published in the Mémorial C n° 1003 of October 10, 2004.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the eighteenth of March of each year, the accounting year having started on the first of July 2004 closing on the eighteenth of March 2005.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the nineteenth of March of each year and ends on the eighteenth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 86.645,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1735 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.642, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence Mersch, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C n° 1003 du 8 octobre 2004.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-huit mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le premier juillet 2004 clôturera le dix-huit mars 2005.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-neuf mars de chaque année et se termine le dix-huit mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

J. Elvinger.

(033547.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

VIRTEX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 69.460.

M^e Jacky Durand, demeurant 48, rue du Peuple Belge à F-59009 Lille Cedex, étant dans l'impossibilité de remplir sa mission de liquidateur, dépose son mandat avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033785.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41251

ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.326.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 janvier 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 janvier 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 janvier 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Anthony Bonneville, administrateur de sociétés, demeurant 264, rue des Montagnes à F-62131 Vaudricourt;

- Monsieur Michel Thibal, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033713.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BELLIVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033717.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AZELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(033786.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TOVIM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.451.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 mars 2005,

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Madame Vania Baravini, prénommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 mars 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOVIM INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'actionnaire qui se propose de transférer des actions de la société devra en aviser le conseil d'administration par écrit en indiquant le nombre des actions dont le transfert est envisagé, ainsi que le nom du cessionnaire proposé et le prix offert par celui-ci.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception de l'avis de transfert, le conseil d'administration notifiera à tous les actionnaires la réception de l'avis de transfert et son contenu. Les actionnaires sont tenus, en cas d'acceptation de leur part, de faire connaître leur intention d'acquérir tout ou partie des actions proposées dans un délai d'un mois à partir de la notification de l'avis du conseil d'administration.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur des actions à céder sera fixée par voie d'expertise. A cet effet, l'actionnaire cédant et le conseil d'administration désigneront chacun un expert qui s'adjoindront, le cas échéant, un troisième expert.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées à la valeur ci-dessus ou en cas de non-réponse de leur part endéans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	499	49.900
2. M. John Seil, prénommé	1	100
Totaux	500	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signature catégorie A:

1. Monsieur Abdorrahman Nassimiha, né le 25 juin 1940 à Meched, Iran, commerçant, demeurant à Milan, Italie, Via Primaticcio Francesco, n. 140,

Signature catégorie B:

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Abdorrahman Nassimiha est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2005, vol. 431, fol. 20, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033934.3/242/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

ORNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033744.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ARDI IMMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.676.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Signatures.

(033832.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

CORVUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R. C. Luxembourg B 60.026.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033740.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CORVUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R. C. Luxembourg B 60.026.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033735.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CORVUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R. C. Luxembourg B 60.026.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033738.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

B.C.T. (BUSINESS CONSULT TRADING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.605.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

(033746.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EURAUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033792.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DIANTHUS MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 83.026.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(033755.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DIANTHUS MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 83.026.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(033757.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(033759.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-B04889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(033760.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DALE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033793.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EURAUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.889.

Décisions de l'associé prises en date du 7 avril 2005

1. Le nombre des gérants a été porté à sept.
2. Ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Marie-Lou Fojaca, diplômée en Administration Economique et Sociale, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Madame Evelyne Guillaume, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Madame Christine Lucas, diplômée en Etudes Supérieures Comptables et Financières, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Madame Geneviève Mariotti, diplômée en Administration des Entreprises, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Mademoiselle Adela Muhovic, diplômée en échanges internationaux, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Madame Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;
 - Mademoiselle Isabelle Phlypo, graduée en comptabilité et fiscalité, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg.
3. La société sera engagée en toutes circonstances et sans limitation par la seule signature de chacune des sept gérantes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033756.3/504/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.233.

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PERMINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.233, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 18 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Lydie Tortot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur de mille euros (1.000,- EUR) chacune.
2. Souscription et libération en espèces à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR).
3. Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Transfert du siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
6. Reconduction du même capital autorisé pour une période de 5 ans.

7. Changement de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes «le dernier mercredi du mois de juin».

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur de mille euros (1.000,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'Assemblée admet à la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles, la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) actions nouvelles sont souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, ici représentée par Madame Annie Lyon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 avril 2005, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger pour une nouvelle période de cinq ans le même capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 15 avril 2010.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, jusqu'au 15 avril 2010, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et mises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu désormais le dernier mercredi du mois de juin à 9.30 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. (premier alinéa). «L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à 9.30 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2005.

41260

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Tortot, R. Rozanski, A. Lyon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2005, vol. 893, fol. 26, case 10. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033701.3/239/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033702.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., (the «Company») a private limited liability company, with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n° 965 of June 25, 2002, which bylaws have been last amended by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, on June 22, 2004, published in the Mémorial C n° 1003 of October 8, 2004.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the eighteenth of March of each year, the accounting year having started on the first of July 2004 closing on the eighteenth of March 2005.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the nineteenth of March of each year and ends on the eighteenth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 86.644, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C n° 1003 du 8 octobre 2004.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-huit mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le premier juillet 2004 clôturera le dix-huit mars 2005.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-neuf mars de chaque année et se termine le dix-huit mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

J. Elvinger.

(033548.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.303.

La société MAZFIN S.A. ayant été dissoute en date du 21 avril 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 1^{er} juillet 2003 entre la société MAZFIN S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 21 avril 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033794.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**KOBELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. KOBELCO FINANCIERE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.528.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} mars 2005

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (ancien siège: 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033763.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALRON 2000 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.712.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie, et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033769.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société

à Luxembourg le 24 juin 2004

Résolutions

2. L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires accepte la démission de M. Peter Wreford, en tant qu'Administrateur, en date du 2 mai 2004.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- M. Khaled Ousseimi;

- M. George F. Bennett;

- M. Roger Paluel-Marmont;

- M. John B.B. Stewart;

et de nommer comme nouveau membre du Conseil d'Administration:

- M. Damien Wigny, Administrateur de sociétés;

- M. Yves Prussen, Administrateur de sociétés.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle pour un an le mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes et Réviseur externe de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

GEFINOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05324. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033764.3/1172/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration effectives au 25 juin 2004

Le Conseil décide de:

1. nommer M. Khaled Ousseimi, Président de la Société,
2. conférer tous pouvoirs au Président pour engager la Société sous sa seule signature,
3. nommer M. Walid Hrayssi comme Secrétaire Général de la Société en charge de la gestion journalière avec pouvoir de signature unique.

Pour copie conforme

GEFINOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05322. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033766.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GIEMME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.561.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour GIEMME S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(033791.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GIEMME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.561.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour GIEMME S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(033790.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IBERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 88.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Signature.

(033847.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

41264

CONFECTION MAFFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033795.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PROMVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.721.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-B04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

PROMVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(033801.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,042,342.800.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.799.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of March.

Before Maître Camille Mines, notary public residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number B 84.799, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 March 2002, number 470 (the «Company»).

The sole shareholder is represented by Ms Corine Frérot, lawyer, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Weybridge the 29th March 2005, which proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. The appearing person states that the 41,693,712 (forty-one million six hundred and ninety-three thousand seven hundred and twelve) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right.
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company.
3. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It was resolved to amend with immediate effect:

- the closing date of the current financial year of the Company from 24th March 2006 to 30th March 2005; and
- the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on 31st March and end on 30th March.

Third resolution

Subsequent to the second resolution, it was resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 31st March and ends on 30th March».

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 30th March, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) and shareholder(s) toward the Company».

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,162.79.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Capellen on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.799, constituée par acte notarié du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2002, numéro 470 (la «Société»).

L'associé unique est représenté par Madame Corine Frérot, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Weybridge le 29 mars 2005, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. La comparante constate que les 41.693.712 (quarante et un million six cent quatre-vingt-treize mille sept cent douze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Décision de changer l'exercice social de la Société;
3. Modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il a été décidé de modifier, avec effet immédiat:

- la date de clôture du présent exercice social de la Société qui était le 24 mars 2006 et qui sera le 30 mars 2005; et
- les dates d'ouverture et de clôture de chacun des exercices sociaux suivants de la Société.

Chaque exercice social subséquent de la Société débutera ainsi le 31 mars et se clôturera le 30 mars.

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

- L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social commence le 31 mars et se clôture le 30 mars.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 30 mars, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérants, des commissaires et du ou des associés envers la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente minute, s'élève à environ EUR 1.162,79.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Frérot, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} avril 2005, vol. 431, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 avril 2005.

C. Mines.

(033687.3/225/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.815.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(033799.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AUVITRADE LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.

R. C. Luxembourg B 81.169.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUVITRADE LUX, avec siège social à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewann, 22, rue Edmond Reuter, constituée sous la dénomination de ACBO LUX S.A., suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 897 du 19 octobre 2001, modifiée en AUVITRADE LUX, suivant acte reçu par le prédit notaire Neuman, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 629 du 23 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1144 du 3 novembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1304 du 21 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.169.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Rectification du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2004, en ce sens que l'adresse de la société n'est plus L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, mais L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 22, rue Edmond Reuter.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de rectifier l'erreur se trouvant dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2004, reçu par le notaire instrumentaire, concernant l'adresse de la société.

En effet, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2003, le siège social avait été transféré à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 22, rue Edmond Reuter.

Dès lors, il y a lieu de lire dans l'acte du 16 septembre 2004, «(...) avec siège social à L-5326 Contern, Z.A.E. Weiergewan, 22, rue Edmond Reuter (...)», et non pas «(...) L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle (...)».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J.-P. Frank, P. Crea, M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, vol. 147S, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

E. Schlessler.

(033692.3/227/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CVI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033798.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CVI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033797.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CVI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(03321.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

H2O SPRING WATER S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 107.490.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of April.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The company PROCOMEX S.A., R.C.S. Luxembourg B 57.877, with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

here represented by Mr. Marcel Recking, bachelor in economic sciences, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 18, 2005.

2) Mr. Marcel Recking, prenamed.

Such proxy, after signature *ne varietur* by the mandatory and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a Company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a commercial Company under the name of H2O SPRING WATER S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office, or the easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is the holding of participations, in whatsoever form, as well in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow in whatever form, with or without interest and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, which are directly or indirectly in connection with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-), divided into three hundred (300) shares of stock having a par value of one hundred and four Euro (EUR 104.-) each.

The authorised capital of the Company is established at one million and forty thousand Euro (EUR 1,040,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares each with a nominal value of one hundred and four Euro (EUR 104.-).

The Board of Directors of the Company shall be authorised and charged with carrying out such increase of capital in one or more periodic portions, subject to confirmation of that authorisation by a General Meeting of Shareholders held within a period expiring on the fifth anniversary of publication of the deed dated April 13, 2005 in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, as regards the portion of capital which, on that date, has not yet been subscribed, and for which on that date there does not exist an undertaking on the part of the Board of Directors with a view to subscription; the Board of Directors shall decide upon the issue of the shares representing that entire or partial increase and accept the relevant subscriptions.

The Board shall likewise be authorised and charged with fixing the conditions of any subscription and shall decide upon the issue of shares representing all or part of that increase by way of conversion of net profit into capital and the periodic allocation of it to the holders of shares which are fully paid up in lieu of dividends.

Following each increase of capital carried out and duly observed by the Board of Directors within the framework of the authorised capital, Article three of the Articles of Association shall be amended so as to correspond to the increase which has occurred: this amendment shall be observed and published by the Board of Directors or by any person appointed by the Board for that purpose.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors and as long as required by law, the remaining Directors and the Auditor or the Auditors, meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the general meeting.

The Company is bound either by the joint signatures of any two Directors, or by the sole signature of a Managing Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of the month of December of the same year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg on May 5 at 4.00 p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) The company PROCOMEX S.A., prenamed, two hundred and ninety-nine shares	299
2) Mr. Marcel Recking, prenamed, one share	1
Total: three hundred shares	300

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand and two hundred Euro (EUR 31,200.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr. Ahti Vilppula, Company director, born on 14 October 1959 in Finland, residing at La Trinidad, Apartment 234, Ctra-Istan KM1, ESP-29600 Marbella;
 - b) Mr. Kai Mäkela, Company director, born on 20 July 1947 in Finland, residing at Kuusiniementie 29, FI-00340 Helsinki;
 - c) Mr. Marcel Recking, bachelor in economic sciences, born on 5 September 1951 in Luxembourg, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
The company EUROCOMPRES S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.
- 5) Under the provisions set forth in Article 60 of the Company law and in Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorised to elect one or more managing-directors, who shall have the power to bind the Company by the sole signature of any of them for any action relating to the day-to-day management of the Company.
- 6) The Company shall have its registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société PROCOMEX S.A., R.C.S. Luxembourg B 57.877, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 mars 2005.

2) Monsieur Marcel Recking, préqualifié.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H2O SPRING WATER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toute opération mobilière, financière ou industrielle, commerciale, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent et quatre euros (EUR 104,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million quarante mille euros (EUR 1.040.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent et quatre euros (EUR 104,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 13 avril 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société PROCOMEX S.A., préqualifiée, deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions	299
2) Monsieur Marcel Recking, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois cents actions	300

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur la société commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ahti Vilppula, directeur de sociétés, né le 14 octobre 1959 en Finlande, demeurant à La Trinidad, Apartment 234, Ctra-Istan KM1, ESP-29600 Marbella;
 - b) Monsieur Kai Mäkelä, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1947 en Finlande, demeurant à Kuusiniementie 29, FI-00340 Helsinki, Finlande;
 - c) Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques, né le 5 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, une société avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) L'adresse de la Société est fixée au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Recking, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, vol. 147S, fol. 85, case 9. – Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(034617.3/230/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2005.

**CHAMBERLEY S.A., Société Anonyme,
(anc. CHAMBERLEY HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.193.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHAMBERLEY HOLDING S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 30.193, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 198 du 19 juillet 1989. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 novembre 2000, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 497 du 12 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Phlypo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès-sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding et modification de la dénomination sociale de la société en CHAMBERLEY S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

3) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 9.00 heures.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding pour transformer la société en société commerciale, de modifier la dénomination sociale de la société en CHAMBERLEY S.A. et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHAMBERLEY S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 9.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Lutgen, I. Phlypo, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

P. Frieders.

(033743.3/212/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CHAMBERLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 30.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

P. Frieders.

(033745.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.296.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

INTERNATIONAL VENDORS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(033802.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNI-DEFF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 101.554.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social de la société le 6 avril 2005 à 10.00 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de M. Patrick Fenal, M. Cyril Maidanatz, Mme Isabelle Borello et M. Régis Martin pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2006.»

Sixième résolution

«L'Assemblée reconduit le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée en 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033836.3/3085/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

41275

MOTU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033800.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MOTU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033803.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MOTU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(033804.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SOHO PARTNERS SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.092.

Le bilan abrégé de dissolution au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD04193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour SOHO PARTNERS SOUTH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033812.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

LA LOUISIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C. Luxembourg B 95.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

(033864.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

**KO-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KOKOMO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.594.

L'an deux mille cinq, le sept avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois LA BALME S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.696,

ici représentée par Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 5 avril 2005.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant ès-dite qualité et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée KOKOMO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 709 du 23 septembre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1064 du 14 octobre 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.594.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 13 mai 2002, dont un extrait a été enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 27 janvier 2005, Référence: LSO BA/07360, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 31 janvier 2005, et de deux actes de cessions de parts sociales sous seing privé datés du 24 septembre 2004, dont un extrait a été enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 22 décembre 2004, Référence: LSO AX/06842, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 2 février 2005, que les cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associée unique, la société LA BALME S.A., prénommée.

III.- L'associée unique, la société LA BALME S.A., représentée comme dit ci-avant, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de KOKOMO, S.à r.l. en KO-IMMO, S.à r.l.

Par conséquent, l'article 1^{er} des statuts est modifiée, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de KO-IMMO, S.à r.l.'.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem, à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifiée, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.».

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires à l'exclusion de toute vente en gros et en détail.

En outre, elle a pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier pour compte propre ou pour compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité et de nature à favoriser le rapport des immeubles que la société possède comme l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, sans prendre la qualité d'agence immobilière.

De plus, elle pourra faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, licences, marques et savoir-faire de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.».

Quatrième résolution

L'associée unique décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Eric Rouge, infirmier, demeurant à B-6760 Virton, 15, rue du Canada, de sa fonction de gérant de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Eric Rouge, pré-nommé.

Cinquième résolution

L'associée unique confirme Monsieur Graham Edwards, consultant en immobilier, né à Londres (Royaume-Uni) le 16 novembre 1946, demeurant à L-2347 Luxembourg, 137, rue des Pommiers, dans sa fonction de gérant de la société et le nomme gérant technique pour une durée indéterminée.

L'associée unique confirme Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, né à Pétange le 17 juin 1964, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery, dans sa fonction de gérant de la société et le nomme gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société se trouve dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif. Toutefois, pour les affaires ne dépassant pas le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) la seule signature du gérant technique Monsieur Graham Edwards est suffisante pour engager valablement la société.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: P. Sganzerla, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2005.

T. Metzler.

(034015.3/222/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

KO-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2005.

T. Metzler.

(034017.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.771.

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLITE S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit alors de résidence à Hesperange en date du 12 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 937 du 29 décembre 1998 les statuts ayant été modifiés suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit résidence à Hesperange en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 11 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Stacchini, employée privée demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Breugelmanns, employée privée demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire de la société.

2. Changement subséquent de l'article 13 des statuts.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société pour la fixer dorénavant au quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, St. Stacchini, L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 76, case 5. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

G. Lecuit.

(033866.3/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

G. Lecuit.

(033867.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

CAD CONCEPTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.966.

Les actionnaires approuvent la démission de la société ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les actionnaires décident de nommer Madame Sabine D'Aversa comme nouvelle commissaire aux comptes avec effet immédiat. Madame Sabine D'Aversa est nommée pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033843.3/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.093.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033813.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.093.

Le bilan abrégé de dissolution au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033814.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.093.

Le bilan abrégé au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033811.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

CONTINENTAL LEASING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
H. R. Luxemburg B 16.733.

Im Jahre zweitausendfünf, am zwölften April.

Vor Notar Roger Arrenschorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der anonymen Gesellschaft CONTINENTAL LEASING S.A., mit Sitz zu L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, H.R. Luxemburg Nummer B16.733, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Marc Elter, im Amtssitz zu Junglinster am 31. mai 1979, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 147 vom 2. Juli 1979.

Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Marc Elter, im Amtssitz zu Luxemburg am 30. Dezember 1981, veröffentlicht im genannten Mémorial Nummer 16 vom 28. Januar 1982; gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Marc Elter im Amtssitz zu Luxemburg am 29. Dezember 1982, veröffentlicht im genannten Mémorial Nummer 44 vom 18. Februar 1983; gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz zu Luxemburg am 4. November 1991, veröffentlicht im genannten Mémorial Nummer 155 vom 21. April 1992.

- Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Yves Wallers, Buchsachverständiger und -prüfer, wohnhaft zu Bertrange,

- Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Denise Risch, Privatbeamtin, wohnhaft zu Bad-Mondorf,

- Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler James Junker, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Luxembourg nach Bertrange;
2. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 2 der Statuten;
3. Abänderung des Artikel 14 der Statuten;
4. Festlegung der Adresse der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Bertrange zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft ist Bertrange.»

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 14 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre tritt alljährlich am fünften Werktag im Monat Mai, um 15.00 Uhr zusammen, in der Stadt Bertrange, an dem in dem Einberufungsschreiben angegebenen Ort.»

Vierter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2005, vol. 468, fol. 100, case 2. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033906.3/218/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

CONTINENTAL LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 16.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033909.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.